



## Rapport moral 2009 d'Anne-Cécile Antoni présidente de l'ACAT-France en exercice

lors de l'Assemblée générale de l'ACAT-France, le 29 mars 2009

# Parier sur la transfiguration

Connaissez-vous la République de Moldavie ou Moldova ? C'est un petit pays de culture latine, enclavé entre la Roumanie et l'Ukraine. La Moldova, indépendante depuis 1991, n'a pu renforcer ses institutions d'État, car elle a été aussitôt entraînée dans une guerre visant au démembrement de son territoire. En effet, une région de la Moldova, la Transnistrie, soutenue par la 14<sup>ème</sup> armée russe qui stationnait sur son territoire, a fait sécession. Un millier de volontaires moldaves armés sont passés en Transnistrie pour en reprendre le contrôle et préserver l'intégrité de leur pays, mais ils ont été repoussés.

1

---

Parmi eux, se trouvaient Ilie Ilascu et trois de ses compagnons. Ilascu a été fait prisonnier en 1991. Il a été traduit en justice devant des instances appartenant à un Etat illégal, qui s'est autoproclamé en 1992 « République transnistrienne ». La Russie y exerçait un pouvoir de fait. Suite à un procès politique de type stalinien, Ilascu a été condamné à mort par une sentence irrégulière, qui ne lui a pas été appliquée. Il a été détenu en prison pendant dix années, dans les conditions les plus dures. Il a été victime de plusieurs simulacres d'exécution.

Au cours de cette période, Ilascu a été élu démocratiquement deux fois au Parlement de Moldova, sans pouvoir exercer son mandat. La FIACAT et l'ACAT-France sont intervenues en sa faveur. Le Comité européen pour la prévention de la torture ainsi que le Président de notre Fédération ont pu lui rendre visite dans sa prison à Tiraspol. Le cas d'Ilascu a fini par être connu et médiatisé. Une photo du prisonnier a même été publiée dans le *Courrier International* : il avait la figure d'un homme cassé par la souffrance. Il était hagard, hirsute, harassé, défait. En 2001, à la suite de négociations politiques et sous la pression des ONG, Ilascu a été libéré.

Ilascu avait introduit une requête devant la Cour de Strasbourg pour violation de divers articles de la Convention européenne des droits de l'homme, dont l'article 3 qui concerne la torture. J'ai assisté à l'audience que la Cour tenait pour examiner le recours d'Ilascu. Cet homme, enfin libre, était venu y assister. Il était méconnaissable : rasé de frais, dans un costume-cravate impeccable, il venait devant la Cour européenne des droits de l'homme pour que justice lui soit rendue. Il avait retrouvé son entière dignité. Ce n'était plus le même homme que celui de la photo du journal. J'ai pu lui serrer longuement la main pour lui exprimer toute notre joie de le voir libre, et communiquer avec lui par l'intermédiaire de son interprète.

En 2004, Ilascu a obtenu justice auprès de la Cour. Les mauvais traitements subis et ses conditions de détention ont été qualifiés de torture. La Moldavie et la Russie ont été toutes deux condamnées, cette dernière devant verser 180 000 € à Ilascu pour dommage matériel et moral. L'arrêt de la Cour témoigne de ce que l'application de la Convention européenne n'est pas aisée dans les zones de turbulence politique, mais les solutions retenues par la Cour contribuent à la création d'un espace européen de protection des droits de l'homme.

Si j'ai évoqué cet infime fragment de l'histoire européenne, c'est qu'il illustre comment une victime de torture peut obtenir justice en Europe, même contre un puissant État. Je vous ai aussi livré cette expérience parce que cette brève entrevue avec Ilascu m'a fait envisager sa trajectoire comme le parcours symbolique d'un homme qui serait passé de la défiguration à la transfiguration. Celui qui se présentait devant la Cour européenne n'était plus le même homme que le prisonnier de Tiraspol : il était transfiguré.

Or la gageure pour l'ACAT n'est-elle pas précisément de transfigurer l'existence de ceux qui sont les plus défigurés au monde : les êtres humains victimes de la torture ? « À ce point détruite, son apparence n'était plus celle d'un homme, et son aspect n'était plus celui des fils d'Adam », telle est la représentation que le Second Esaïe, nous livre de ce serviteur souffrant, en qui on a vu une préfiguration du Christ. Pour nous, membres de l'ACAT, tous les torturés ont la figure de l'Abandonné de la Croix. Le défi que nous devons relever, c'est celui-ci : transfigurer l'humanité de tant de victimes crucifiées par la souffrance en les protégeant et en les libérant. Transfigurer le quotidien tragique de leur geôle par l'envoi d'une lettre. Transfigurer la vie de leurs familles qui sauront que leur fils, leur fille emprisonnés existent désormais sous le regard de nos membres et sous celui de la société civile internationale.

Nous avons été les témoins, au cours des mois précédents, de défigurations ou de fragiles transfigurations du monde. Si bien des événements nous renvoient la figure ensanglantée de l'Histoire et l'ensauvagement des hommes, d'autres sont les signes annonciateurs

d'une prise de conscience des sociétés civiles et d'une mobilisation des peuples. Emmanuel Kant dresse déjà en 1795 dans son projet, *Vers la paix perpétuelle*, le constat d'un monde ouvert où se manifeste une sensibilisation accrue à l'injustice : « La communauté (plus ou moins élargie) qui s'est imposée désormais d'une façon générale parmi les peuples de la terre, écrit-il, en est arrivée à ce point où la violation du droit *en un seul* lieu de la terre est *partout* ressentie. ».

Ainsi certains drames, comme celui de Gaza, nous ont-ils profondément atteints. Cette terre est devenue le symbole et la réalité d'un monde désarticulé et conflictuel. La communauté mondiale ne s'y est pas montrée capable de faire respecter la justice qui la régit et son premier garant qu'est le droit international<sup>1</sup>.

L'appel à respecter le droit international demeure l'un des fondements et des leviers de l'action de l'ACAT. Aujourd'hui, les discours des gouvernements sur ce respect ne résonnent-ils pas plus comme une incantation que comme une ardente obligation ? Les droits de l'homme ne sont-ils pas en train de devenir un luxe de passage lorsque les temps sont favorables ?<sup>2</sup>

Un événement nous fait espérer qu'il n'en sera rien. L'élection historique de Barack Obama pourrait marquer une nouvelle efflorescence des valeurs incarnées par ces droits. L'Oncle Sam avait boudé le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, devenu une tribune contre l'Occident, les crimes de guerre commis en Irak ou à Gaza servant d'écran de fumée et empêchant la condamnation d'autres violations en République démocratique du Congo, au Soudan, en Tchétchénie, au Tibet ou au Zimbabwe. Le changement de politique des Etats-Unis s'est vérifié par la confirmation, le 4 mars, de leur participation comme observateurs actifs au sein de cet organe onusien. La fermeture de Guantanamo et du réseau de détention secret de la CIA ainsi que l'interdiction faite à celle-ci de recourir à la violence dans ses interrogatoires constituent des décisions positives. Dans son discours de politique générale aux deux chambres du Congrès, le 24 février, Obama a parlé des États-Unis comme d'un pays qui "*ne torture pas*", insistant sur ces mots. Ces premiers pas montrent la détermination du président à mettre un terme aux pires excès de son prédécesseur, mais ils ne sont pas suffisants. En voici un exemple : le ministère de la Justice américain a annoncé que le régime juridique des prisonniers de Bagram, en Afghanistan, ne changera pas. Et même si Eric Holder, l'attorney général choisi par Obama, n'est pas un partisan de la peine de mort, n'oublions pas que le président

---

<sup>1</sup> Cf Appel du réseau « Chrétiens de la Méditerranée » aux communautés chrétiennes de France, 7 mars 2009

<sup>2</sup> Cf Joël Thoraval, CNCDH, *Rapport de la mandature 2005-2008*, p.4-6.

américain, qui n'a au demeurant pas de pouvoir sur la plupart des condamnations à mort prononcées dans son pays, n'est pas favorable à l'abolition. Pendant sa campagne, il a admis que la peine de mort devrait être autorisée dans un nombre très limité de circonstances, pour les crimes extrêmes tels que les viols d'enfants.

Avec l'avènement de l'ère Obama, les feux de l'actualité seront probablement moins braqués sur la torture. Mais la focalisation médiatique sur son utilisation dans la lutte contre le terrorisme, accompagnée de la dénonciation de cette pratique, a sensibilisé les opinions publiques. Les discussions sur la torture et les évocations du fait tortionnaire semblent dépasser les cercles de spécialistes –fonctionnaires internationaux, juristes, membres d'ONG, médecins et psychothérapeutes- pour pénétrer d'autres champs. Cette émergence dans d'autres espaces est ténue mais perceptible. Les sphères éditoriale, cinématographique ou ecclésiale en fournissent des illustrations.

Dans un livre qui a connu un retentissement certain, *Du bon usage de la torture ou comment les démocraties justifient l'injustifiable*, le philosophe Michel Terestchenko se livre à une réfutation serrée de la légitimation de la torture, fléau qui, selon lui, abolit le fondement symbolique de l'Etat. Autre exemple, la journaliste canadienne altermondialiste Naomi Klein, dans *La stratégie du choc*, ouvrage dont les thèses ont été cependant très critiquées, examine sous plusieurs angles la pratique de la torture, estimant qu'elle a été le partenaire silencieux de la croisade mondiale en faveur de la libéralisation des marchés.

4

---

Quant à la production cinématographique récente, engagée ou non, elle donne parfois à voir la réalité de la torture. C'est avec des partis pris esthétiques, mais de façon hyperréaliste jusqu'à l'insoutenable, que le plasticien et cinéaste Steve Mc Queen décrit dans *Hunger* la violence des gardiens de prison britanniques à l'encontre des militants républicains irlandais grévistes de la faim en 1981. Et c'est sur une scène de torture ordinaire dans un commissariat de Bombay que s'ouvre le film de Danny Boyle, *Slumdog Millionaire*, conte de fées bollywoodien couvert d'Oscars, qui déroule l'histoire d'un jeune indien des bidonvilles devenu richissime grâce à un jeu télévisé.

S'agissant du champ ecclésial, si certains responsables d'Eglises paraissent frappés d'aveuglement, confinés dans un rigorisme déshumanisant ou tentés par le repli identitaire, d'autres avancent. Signe des temps, la conférence des évêques catholiques des Etats-Unis a publié fin 2008 une longue réflexion théologique et sociologique intitulée : « La torture est un problème moral ». Autre présage encourageant, la déclaration du CECEF, le Conseil d'Eglises chrétiennes en France, qui a réaffirmé en mai 2008 que le droit d'asile était un droit fondamental et qui s'est inquiété du placement en rétention des personnes vulnérables, notamment des familles et des mineurs.

La fermeture de Guantanamo, si elle nous donne raison, marque la fin d'une époque. Cette clôture n'empêche pas notre combat de demeurer plus que jamais d'actualité. Car la torture, loin d'être perpétrée dans le seul cadre de la guerre contre le terrorisme, reste pratiquée dans bien d'autres contextes. Dans près d'une centaine d'États, elle continue de plonger des milliers de prisonniers, dont une majorité de condamnés de droit commun, dans l'enfer quotidien, et d'entraîner leurs bourreaux dans des abîmes d'abomination. Le concept de banalité du mal introduit par Hannah Arendt nous incite à regarder l'avenir avec lucidité. L'aggravation des atteintes aux droits de l'homme dans certains pays, tels que la Russie, sur laquelle nous nous mobiliserons pour conclure notre campagne d'année qui a pour thème « Europe et torture », nous engage à maintenir notre vigilance.

L'ACAT doit en effet veiller à adapter sa stratégie et ses outils non seulement aux événements saillants du monde, mais aussi à ses évolutions géopolitiques de fond. Au moment où la crise jette un voile d'anxiété sur l'avenir, notre association doit porter son regard loin en avant et anticiper les mutations. Voilà pourquoi, afin de dessiner le futur, l'ACAT a décidé de bâtir un plan stratégique pour la période 2009-2011, au cours d'un processus d'élaboration concertée. Une première synthèse des travaux demandés aux responsables de nos pôles action, animation et communication nous a permis de réassurer nos bases autour de nos textes fondateurs.

Après un débat en comité directeur, le bureau exécutif a déterminé plusieurs sujets à étudier. Dix groupes de travail s'en sont saisis. Une équipe composée d'élus et de salariés est actuellement chargée de finaliser les priorités du plan stratégique. Ses conclusions seront soumises à la discussion et à l'approbation du comité directeur de juin 2009.

Quels sont les premiers objectifs dégagés par les travaux préparatoires des dix groupes?

- L'ACAT doit se positionner comme « la » spécialiste des questions liées à la torture. La relance de notre production intellectuelle s'avère indispensable. Les idées d'un rapport annuel ou bisannuel sur la torture dans le monde et d'une conférence internationale sur la torture ont été lancées.
- L'ACAT sera présente de façon adaptée dans les différents milieux chrétiens. Il s'agit d'intensifier nos rencontres avec les Eglises historiques, les communautés nouvelles, et de nouer des partenariats avec les mouvements chrétiens dans la dynamique de l'événement organisé au collège des Bernardins et à Saint-Eustache pour le 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui a constitué un remarquable succès. Il s'agit également d'amplifier notre contribution au mouvement oecuménique.
- L'ACAT continuera à développer sa notoriété. Il lui faut renforcer son identité, valoriser sa compétence et poursuivre son ascension dans les médias.

Il nous faudra simultanément élargir notre assise et questionner nos structures :

- Nous faisons le pari d'accroître sensiblement le nombre de nos adhérents. L'objectif proposé est ambitieux : recruter 1500 nouveaux membres en 2009, 2000 en 2010, 2500 en 2011.
- Nous désirons former mieux encore nos militants. Le but est de renouveler et d'affûter notre regard sur les réalités du monde contemporain. Des sessions de géopolitique pratique seront mises sur pied.
- Dans le même temps, l'ACAT doit impérativement viser l'équilibre de ses comptes et l'accroissement de ses réserves, en identifiant et en sollicitant de nouvelles sources de financement.

Nous devons aussi nous demander si nos structures actuelles correspondent à la réalité vécue sur le terrain par les régions et aux forces réellement disponibles. Ne devons-nous pas les modifier pour une plus grande efficacité ? Nous avons enfin mis en chantier la sauvegarde de la mémoire collective de l'association.

En lien avec les objectifs précédents, nous réfléchissons au meilleur fonctionnement et à la planification des tâches du secrétariat national.

Tous ces axes vont de pair avec la définition d'une stratégie à long terme de notre pôle actions. Il s'agit de devenir l'association de référence sur la question de la torture en gagnant en visibilité et en expertise. Il s'agit d'améliorer l'efficacité de nos actions et de mieux évaluer leurs résultats.

Sans méconnaître l'interdépendance des diverses violations des droits de l'homme, nous avons fait le choix du recentrage. L'ACAT est quotidiennement sollicitée pour s'investir dans des causes infiniment nobles, mais l'éparpillement de ses actions dilue leur lisibilité. Lutter contre la torture et les traitements inhumains, abolir les exécutions capitales, protéger les victimes : c'est le choix de fidélité à ce mandat précis qui donne sa force à l'ACAT.

Une force qui est notamment issue de la haute qualité professionnelle du travail de l'équipe des salariés et de la motivation qui est la leur. Cette équipe conjugue engagement personnel et professionnalisme au service des militants. Elle porte avec vigueur les valeurs de notre association. Au nom de l'ACAT, je lui dis un grand merci pour ce travail quotidien souvent discrètement offert. Dépassons définitivement le clivage stéréotypé entre militants et salariés. Ne nous déconnectons pas les uns des autres : membres du comité directeur, élus des équipes d'animation régionale, responsables ou membres d'un groupe, adhérents isolés, bénévoles, salariés, travaillons tous la main dans la main. L'enjeu est crucial : c'est celui de la cohésion de l'ACAT. Manifestons notre commune fierté d'y

appartenir. Fierté parce que l'ACAT aura 35 ans en 2009. Fierté parce que l'ACAT est citée, avec une fréquence croissante, dans les médias. Fierté lorsque le nombre de signatures collectées par l'ACAT est supérieur à celui réuni par d'autres réseaux.

Fierté parce que pour la première fois depuis 1993, le nombre d'adhérents de l'ACAT a augmenté. Ce résultat, chers membres, c'est le vôtre, et je voudrais très sincèrement vous en remercier. Alors que notre campagne d'adhésions se poursuit, nous avons plus que jamais besoin de l'exceptionnel dévouement des bénévoles de l'ACAT. À ce titre, je voudrais vous rapporter une conversation que j'ai eue à Ouagadougou en décembre, lors du Conseil International de la FIACAT avec deux responsables d'ACAT africaines, auprès de qui je déplorais que l'âge moyen de nos adhérents fût élevé. « De quoi vous plaignez-vous ? » m'ont répondu ces militants en terre africaine. « À l'ACAT-France, vous ne connaissez pas votre bonheur, car la majorité de vos adhérents sont des sages, et nous n'avons, hélas, qu'une écrasante majorité de jeunes membres ». Compter tant de sages dans nos rangs ne nous dispense pas de nous mettre en quête de jeunes recrues pour relever les défis qui sont les nôtres. C'est ce que nous avons fait début 2009 avec le deuxième Weed'hom, week-end de découverte des droits de l'homme proposé par l'ACAT à des jeunes de 18 à 30 ans, qui a connu une éclatante réussite. Ils étaient 32, étudiants ou jeunes professionnels, à réfléchir, en même temps que les participants de la Rencontre nationale, sur le thème « Europe et torture ». Ils ont été bouleversés par ce qu'ils ont appris et beaucoup souhaitent s'engager avec nous. Ils ont apprécié ces moments où le langage circulait entre les générations.

Pour conclure, permettez-moi de vous faire part de trois convictions.

La première regarde justement le langage. Augustin d'Hippone parle des mots comme de « ces précieuses coupes de sens ». Sur ses traces, Timothy Radcliffe, dans *Pourquoi donc être chrétien ?* considère que le respect pour les mots et le souci de leur signification précise devraient faire partie de notre témoignage de baptisé. Soyons des militants ardents, mais ne nous livrons pas à la simplification des idées ou des analyses pour les besoins de la cause : nous devons ce respect à ceux à qui nous nous adressons et que nous cherchons à convaincre. Un des défis pour l'ACAT réside aussi en la réinvention d'un langage sur les droits de l'homme en consonance avec la culture des chrétiens contemporains. Une nouvelle vague de croyants a émergé, plus méfiante vis-à-vis de l'engagement. Nous devons parler à ces chrétiens qui privilégient le spirituel sans nécessairement répéter ce qu'ont dit les générations précédentes engagées dans les droits de l'homme. Bâtissons des ponts avec les croyants de ce temps. Le colloque du 60<sup>ème</sup> anniversaire nous a permis de franchir une étape sur ce chemin. Notre participation à la démarche évangélique du collectif œcuménique « Ensemble pour l'Europe » qui

rassemble 150 mouvements et communautés pour témoigner d'une Europe de la justice, de la fraternité et de l'accueil de l'autre pose une nouvelle balise dans cette direction.

Ma deuxième conviction, c'est que l'ACAT nous désigne une voie royale pour vivre l'Évangile. Enracinons-nous dans une tradition, mais sans crispation sur le passé. Non dans une morne répétition, mais dans la perméabilité à l'Esprit qui fait toutes choses nouvelles, qui donne densité et sens à notre quotidien. Nos tâches de militants ne relèvent pas de la corvée ou de la dispersion, mais font partie intégrante de l'annonce de l'Évangile. Tentons l'unité entre des exigences spirituelles et un engagement qui requiert gravité, lucidité, rigueur, disponibilité à l'événement et imagination. La dimension contemplative de la spiritualité de l'ACAT s'offre comme une réserve d'humanité et d'authentique socialité. Nos rencontres, nos échecs et nos succès fournissent le terreau de notre prière. Ils nous font vivre tous les jours le versant ténébreux et le versant lumineux de Pâques.

Voici ma troisième conviction : appartenir à l'ACAT, c'est être un acteur privilégié de l'œcuménisme. L'ACAT, par sa position unique dans le réseau œcuménique français, a un rôle inestimable à y jouer. A la fois ferment et signe lisible d'unité, elle stimule les Églises. Malgré les obstacles doctrinaux, historiques et culturels qui se dressent encore sur le chemin de l'unité entre les chrétiens, malgré les égoïsmes confessionnels qui l'entravent, le mouvement œcuménique est irrépressible. La meilleure connaissance mutuelle, la collaboration entre les Eglises, le partage spirituel rendent de plus en plus improbable un retour en arrière. Sur la route de l'œcuménisme, qui n'avance pas recule.

Alors, les chrétiens réunis ? La torture abolie ? La peine de mort bannie ? Quand bien même nous nous demanderions si tout cela était possible, notre réponse serait toujours : oui. Car à travers le corps du Christ morcelé, au cœur des multiples défigurations de ce monde blessé, la beauté et la bonté de Dieu sont à l'œuvre par nos mains. Travaillons à ces possibles transfigurations, dans « *ce petit éclat de joie qui est le vrai don de l'Évangile, et sa pierre de touche*<sup>3</sup> ».

---

<sup>3</sup> Jean-Pierre JOSSUA, *La beauté et la bonté*, Paris, Cerf, 1987.